

MAIRIE DE  
Châteauneuf-du-Pape



DEPARTEMENT DE  
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT  
D'AVIGNON

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

=====  
COMMUNE DE  
CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 MARS 2016

N° 10/2016

Date de convocation : **L'an deux mille seize, et le vingt-neuf mars à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL** de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Châteauneuf-du-Pape en séance publique au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Monsieur Claude AVRIL, Maire.**

Date d'affichage :  
**21 mars 2016**

Membres en exercice : **19** **Étaient présents** : Monsieur Claude AVRIL, Maire. Monsieur Salvador TENZA, Monsieur François MAIMONE, Madame Françoise FABRE, Monsieur Robert TUDELLA, Adjoint.

Votants : **19**

Pour : **19**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Madame Marie BRUN, Madame Thérèse HASSEVELDE, Monsieur Serge PALOMBA, Monsieur Jean-Marie ROYER, Madame Corinne GASPARRI, Madame Céline KRAMER, Monsieur Yannick FERAUD, Madame Nicole TUDELLA, Madame Sylvie LELONG, Monsieur Serge GRADASSI, Monsieur Pierre FERNANDEZ, Conseillers Municipaux.

**Excusés** : Monsieur Michel GARCIA (procuration à Claude AVRIL), Madame Caroline BONTEMPS (procuration à Robert TUDELLA), Madame Isabelle BARRAGAN (procuration à Françoise FABRE).

**Secrétaire de séance** : Madame Marie BRUN est désignée à l'unanimité.

=====

Objet : **PUBLICATION DES MARCHÉS CONCLUS EN 2015**

**Rapporteur : Monsieur François MAIMONE**

Monsieur le Maire rappelle que vu le code des marchés publics, notamment ses articles 133 et 175 et l'avis de la commission consultative d'évaluation des normes en date du 7 juillet 2011,

« Au cours du premier trimestre de chaque année, le pouvoir adjudicateur ... publie, sur le support de son choix, une liste des marchés conclus l'année précédente. Cette liste indique, de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services. Pour chacun de ces trois types de prestations, les marchés sont regroupés en fonction de leur montant selon les tranches suivantes :

- 1° Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT ;
- 2° Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics ;

3° Marchés dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics.

La liste comporte, pour chaque marché, les mentions suivantes : L'objet et la date du marché ; Le nom de l'attributaire et son code postal (ou le pays de son principal établissement).

**MARCHES DE FOURNITURES**

**Marchés de 90 000 à 206 999,99 € H.T.**

INDICATIONS OBLIGATOIRES			
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire
<b>• Organisation de la Fête de la Véraison 2015</b>		<b>10 LOTS</b>	
Lot n°1 Traiteur repas inaugural	12/06/2015	5 sur 5 réception	13150
Lot n°2 Structures de Toiles	12/06/2015	ABRILOU	84110
Lot n°3 Installation et transport de matériels	12/06/2015	JL TP QUINTI	84860
Lot n°4 installations électriques	12/06/2015	LOUBIERE	84110
Lot n°5 Éclairage des spectacles	12/06/2015	ACSE	84200
Lot n°6 Sonorisation du village	12/06/2015	MEDIASON	84300
Lot n°7 Création, conception et impression des outils de communication	12/06/2015	DECLIK	83000
Lot n° 8 : Fournitures et sérigraphie du verre	12/06/2015	ROSSI EMBALLAGES	84700
Lot n° 9: Speaker	12/06/2015	MEDIASON	84300
Lot n° 10 : Sécurité	12/06/2015	TREFLE SECURITE	30000

**MARCHES DE SERVICES**

**MARCHES DE 20 000 à 90 000 EUROS HT**

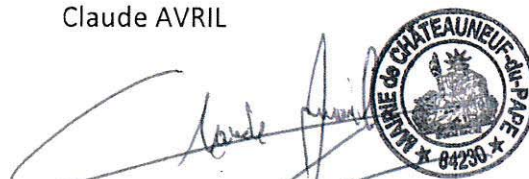
INDICATIONS OBLIGATOIRES			
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire
Marché d'études et d'assistance pour la révision d'un plan local d'urbanisme	15/04/2015	CITADIA CONSEIL	83000

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, de ses membres présents et représentés,**

**PREND** acte de la liste telle qu'elle figure ci-dessus.

Le Maire,  
Claude AVRIL

Certifié exécutoire, compte tenu **31 MARS 2016**  
de la transmission en Préfecture le  
et l'affichage le **4 - AVR. 2016**



*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*